

Le Réseau "Vivre la Ville !" réunit ses homologues européens pour des assises à Paris

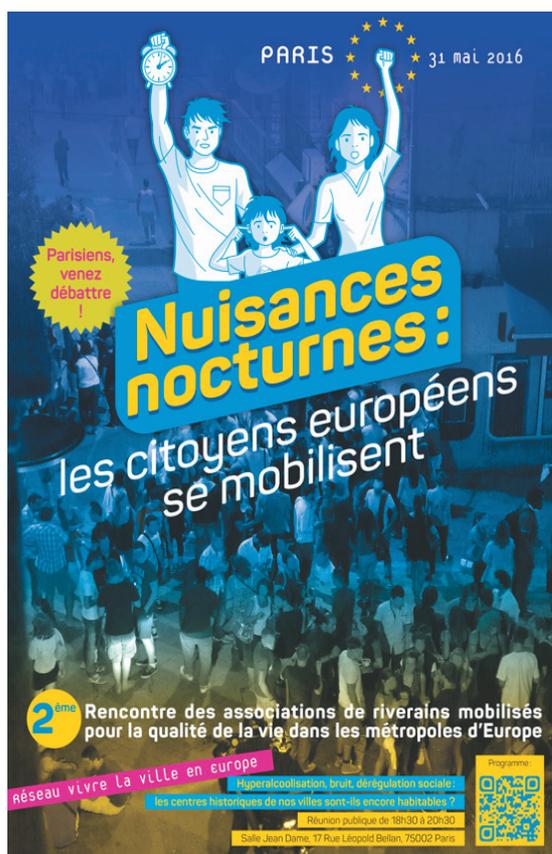
L'initiative du Réseau "Vivre Paris !" dont fait partie l'Association Accomplir, le Réseau "Vivre la Ville !" organise une **réunion publique** le **31 mai 2016 de 18h30 à 21h30**, salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan à Paris 2ème.

Lamobilisation contre les débordements nocturnes n'a plus de frontière. On découvre partout les mêmes griefs de la population à l'encontre d'une façon débridée de "faire la fête" la nuit, irrespectueuse de l'espace public et de la tranquillité des habitants. Expression trop souvent synonyme d'alcoolisation à outrance et de consommation de drogues.

Le programme de la réunion est structuré autour du bilan des actions du Réseau face à l'activisme des lobbies de l'alcool et des industries de la nuit et de l'écoute dont ils bénéficient en France dans les sphères du pouvoir municipal, voire national.

Les villes de France s'exprimeront. On entendra ensuite Bruxelles, Barcelone, Lisbonne, Rome, Naples, et plusieurs autres villes d'Italie. Un manifeste européen sera présenté. Un large débat avec la salle conclura cette soirée.

Le programme détaillé est sur le site Cette manifestation fait suite à la réunion publique "**Nuisances nocturnes : une fatalité ?**" du 10 février 2015.



30^{ème} vide-greniers des Halles le 11 juin



Le traditionnel vide-greniers des Halles organisé par Accomplir aura lieu le **samedi 11 juin de 9h00 à 18h30**.

Pour exposer sur ce vide-greniers il faut impérativement remplir deux conditions : être un particulier et habiter un des quatre premiers arrondissements de Paris.

Il se tiendra place René Cassin et rue Rambuteau le long de l'église. Le prix du stand de 2m : 20€ et 15€ pour les membres d'Accomplir à jour de leur cotisation.

Les inscriptions se feront exclusivement le **samedi 4 juin de 10h à 12h** place René Cassin. Inutile de téléphoner ou de nous écrire. Merci de votre compréhension.

Tous les documents sont à **télécharger sur notre site** : l'affiche, le plan, le bulletin d'inscription et le règlement du vide-greniers.

Belle surprise dans le quartier !

La librairie jeunesse Le Petit Baz'Art vient d'ouvrir au 43 rue de l'Arbre Sec. Librairie associée au Musée en Herbe, elle est un lieu de découvertes et d'ouverture d'esprit où Alice et Tamilla nous accueillent

du lundi au samedi de 10h30 à 19h. A découvrir aussi les articles du blog pour partager leurs coups de cœur.

<https://lepetitbazart.wordpress.com/about/>
01 45 08 85 53



Depuis 10 ans, le projet d'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois est à l'ordre du jour. Le projet a été soutenu à tous les niveaux : la directrice Mme Pécourt, les enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale, la mairie du 1er arrondissement, la représentante de la Mairie de Paris au conseil d'école, les délégués de parents.

Il vient d'être mis à l'arrêt par le cabinet de Mme Alexandra Cordebar, Adjointe à la Maire de Paris chargée des Affaires scolaires, au moment même où des locaux attenants à l'école, dont la mairie est propriétaire, sont libres et permettraient aisément de réaliser cet agrandissement. Cela sans aucun motif.

Les parents d'élèves se mobilisent sur ce projet pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage de leurs enfants à l'école publique et pour anticiper l'avenir et notamment l'arrivée de nouvelles familles avec le projet de la Samaritaine.

Aussi ils ont lancé *une pétition en ligne* afin de sensibiliser les pouvoirs

Les parents d'élèves de Saint-Germain l'Auxerrois se mobilisent

publics à ce projet. En deux clics, vous avez la possibilité de contribuer positivement et activement à ce projet. Pourquoi ce projet d'agrandissement ? - absence de bibliothèque pourtant nécessaire pour l'apprentissage de la lecture : le lieu qui en fait office mesure moins de 8 m² sans fenêtre,



permettant au maximum l'accès à 8 élèves et sert de lieu d'évacuation en cas d'incendie.

- la salle de motricité sert aussi de lieu de stockage pour le matériel de bureau pour la REV (Responsable Educatif Ville) ou la DPA (Directrice Point

d'Accueil). Il est tellement réduit que 5 groupes de ARE (Aménagement des Rythmes Scolaires) sur 6 se passent dans les classes. Les activités de motricité et les activités mises en place sur les temps périscolaires ne peuvent être réalisées dans de bonnes conditions. Les activités de groupe et le travail du maître dans sa classe sont rendus impossibles.

- la salle des maîtres est minuscule et ne leur permet pas de travailler correctement et de déjeuner ensemble. Elle sert également de salle de travail pour les ARE, de salle de réception des parents pour la psychologue scolaire, de cabinet médical.

- les conditions de sieste sont inacceptables. Le dortoir présente des problèmes importants d'aération et est trop exigu pour accueillir l'ensemble des élèves de petite section, certains enfants étant contraints de dormir sous une verrière en pleine luminosité du jour.

Danger école !



Olivia Hicks, adjointe chargée de la vie scolaire, de deux agents de la Direction de la Voirie (DVD) et des Déplacements et de la Direction des Transports et de la Protection du Public (DTPP), de deux parents d'élèves et de deux membres d'Accomplir.

Les demandes formulées par les parents et que nous soutenons :

Au passage piéton Turbigo-Saint-Denis, au niveau du Café « Les Têtes Brûlées »

- déplacement du panneau "zone piétonne" à l'angle Turbigo-Saint-Denis

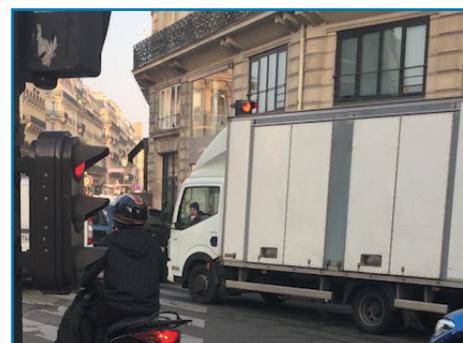
afin qu'il soit visible de la rue Turbigo AVANT d'entrer dans la zone

- suppression du passage automobile sur la placette devant le Frog and Rosbif, déplacement du feu tricolore au niveau du passage pour piétons rue Saint-Denis-rue Turbigo ou allongement du passage piéton jusqu'au niveau du feu tricolore.

Au passage piéton Turbigo-Etienne Marcel, au niveau du 15 rue de Turbigo, en face de Point Soleil

- synchronisation des feux modifiée afin que les véhicules tournant • • •

Cette expression s'applique malheureusement parfaitement aux carrefours Etienne Marcel-Turbigo et Turbigo-Saint-Denis. Depuis février 2015 les parents d'élèves de l'école Etienne Marcel (primaire et maternelle) tentent d'attirer en vain l'attention de la mairie sur la nécessité de modifier la gestion des différentes traversées des rues Turbigo et Etienne Marcel. Cette situation a en effet évolué du fait des reports de circulation dus à la fermeture partielle des voies souterraines des Halles et de nombreux parents craignent pour la sécurité de leurs enfants... et la leur. L'Association Accomplir a été saisie en avril par les parents d'élèves qui nous ont expliqué sur place les différents problèmes qui sont évidents et liés à un aménagement inapproprié. Nous avons contacté la mairie du 2ème afin d'organiser au plus vite une réunion sur site. Cette réunion a eu lieu vendredi 13 mai en présence notamment de Mme



••• à droite rue Turbigo et se dirigeant rue Etienne Marcel ne viennent pas "buter" sur un feu rouge, créant ainsi un embouteillage et encombrant les deux passages pour piétons de la rue Turbigo - et surtout mise en place d'un point-école

(personnel chargé de faire traverser les enfants) pour ce passage piétons situé à quelques mètres de l'école.

Les parents d'élèves attendent des résultats rapides afin qu'aucun accident ne se produise à ce carrefour.

La Lettre d'ACCOMPLIR

L'Association Accomplir restera vigilante et relancera la mairie du 2ème si nécessaire.

La Mairie de Paris déterminée à lutter contre l'affichage sauvage

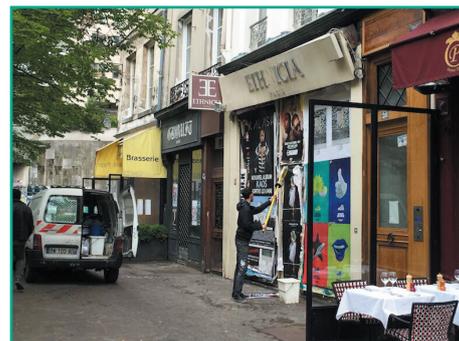
Il y a quelques semaines nous posions la question : *"le quartier des Halles à l'abandon ?"*.

L'Association Accomplir avait saisi Mao Peninou, adjoint chargé de la propreté qui nous avait adressé *une réponse*. Il semble que nos démarches et celles de nos amis de Vivre le Marais (*lire leur article*) aient été entendues.

Le site *Aujourd'hui Paris* rapporte les propos de Mao Peninou: "Ces pratiques portent atteinte à l'image de Paris, mais aussi au cadre de vie

des Parisiennes et des Parisiens. Elles compliquent aussi la tâche des agents de propreté de la Ville. Nous serons intransigeants sur le sujet." Il invite les propriétaires ou les syndicats à signaler à la Mairie toute infraction constatée d'affichage sauvage. N'hésitez pas à utiliser le site et l'application *DansMaRue* dont nous avons déjà vanté les mérites (*voir notre article*). Nous nous réjouissons de la détermination de la mairie de Paris et attendons avec impatience des

résultats concrets et rapides dans le quartier.



Du nouveau (?) pour la zone piétonne des Halles

Un arrêté important conjoint de la Maire de Paris et du Préfet de police portant création d'une aire piétonne dénommée Les Halles entre en vigueur le 2 mai 2016. Un autre arrêté fixe la délivrance des macarons pour les habitants de la zone piétonne des Halles. Ce second arrêté prévoit la création d'un macaron pour les résidents de la zone piétonne ayant un véhicule. Ils auront tout comme les livreurs l'autorisation de stationner 30 minutes. Rien ne semble prévu pour les résidents "vertueux" qui n'ont pas de véhicule mais qui en louent un occasionnellement ou qui utilisent Autolib.

On peut s'étonner de découvrir cette création d'une zone piétonne des Halles qui existe depuis plus de 30 ans.

Le nombre de véhicules (voitures et deux roues motorisés) sillonnant cette zone est cependant impressionnant. *Le Parisien du 29 avril* pose d'ailleurs cette question : "qui se souvenait encore que le quartier des Halles était normalement piéton ?".

Que retenir de l'arrêté sur la zone piétonne?

- le périmètre est celui que nous connaissons déjà.
- l'usage du disque horaire pour les

livraisons sera obligatoire avec une limitation à 30 minutes.

- les horaires de livraison sont fixés de 7h à 13h et de 15h à 16h.
- les véhicules de livraison ne peuvent excéder 20m².

Mis à part l'usage du disque horaire rien de nouveau comme le montre *ce panneau implanté rue de la Reynie* depuis des lustres.

En théorie tout cela semble intéressant mais la question principale a toujours été et reste le contrôle de ces mesures. Tout au long des réunions de concertation sur les Halles, l'Association Accomplir a réclamé un contrôle aux entrées de la zone piétonne sur le modèle de Londres : lecture optique des plaques minéralogiques des véhicules et verbalisation si le véhicule n'est pas autorisé à entrer dans la zone ou s'il y reste plus longtemps que permis. La Mairie de Paris a toujours refusé ce type de contrôle et a, au contraire neutralisé les barrières de contrôle, tout comme elle a enlevé les plots rétractables de la zone Montorgueil.



En 2003, dans sa *Lettre n°3*, l'Association Accomplir écrivait dans un article intitulé "Circulation et stationnement dans le quartier piétonnier":

"Comment faire en sorte que le quartier piétonnier cesse d'être un vaste parking gratuit au cœur d'une ville qui cherche à faire diminuer la pression automobile ? Comment contrôler la circulation des véhicules motorisés dans le quartier piétonnier ? Compte tenu du fait qu'il y aura toujours une circulation automobile dans le quartier (livraisons, taxis, ambulances, riverains...), peut-on donner un sens à chaque rue et améliorer la signalisation, notamment pour indiquer les sorties ? Peut-on rétablir des trottoirs pour diminuer la surface laissée à la circulation motorisée et au stationnement, mettre les piétons à l'abri des véhicules, protéger l'accessibilité des entrées d'immeubles, rétablir la « zone de riveraineté » face à l'envahissement par les terrasses et les étalages ? Les étalages des magasins et les terrasses ouvertes et couvertes vont-ils être entérinés ou remis en cause conformément à la législation •••

• • • *actuelle ?* 13 ans plus tard les questions sont les mêmes. Le 7 février 2008 l'Association Accomplir a organisé une réunion pour ses membres et a invité Julien Delcroix, un consultant spécialisé dans la question du stationnement. La solution qu'il préconisait : le contrôle des plaques d'immatriculation par caméra vidéo. (*un extrait du compte-rendu sur notre site*) 8 ans plus tard nous en sommes au même point.

Le 18 janvier l'Association Accomplir a participé à un comité de suivi

extraordinaire à l'Hôtel de Ville, présidé par Christophe Najdovski, adjoint chargé des déplacements. Nous avons une nouvelle fois demandé un contrôle des plaques minéralogiques mais cette proposition a une nouvelle fois été rejetée par la mairie de Paris (*lire notre article*).

Un article est paru le 13 mai dans le Parisien. Son titre est sans ambiguïté et nous le partageons : *la zone piétonne des Halles malmenée par les automobilistes*. La Mairie du 1er n'hésite pas à reprendre

La Lettre d'ACCOMPLIR

à son compte la demande d'Accomplir : l'utilisation de caméras en entrée de la zone piétonne. Nous ne pouvons que nous en féliciter...

Une nouvelle réunion avec l'adjoint chargé des déplacements est prévue au mois de juin. Nous ne manquerons pas de réitérer notre demande de mise en place d'un contrôle d'accès dans la zone piétonne.

sur notre site

Les Halles de Jean Tibéri à Anne Hidalgo en passant par Jean-François Legaret et Bertrand Delanoë.

"15 ans d'histoire qui montrent que nos élus ont la mémoire courte"

"Quelques photos de l'inauguration de la Canopée"

"Visite de la Canopée avec Georges Pencreac'h" architecte co-signataire avec Claude Vasconi (disparu en décembre 2009) du premier Forum des Halles et en particulier de la "Place des Verrières".

Une tribune signée Elisabeth Bourguinat, ancienne secrétaire de notre association, représentante des associations du quartier au sein du jury du concours d'architecture de 2007.

"A l'origine de la Canopée, une négligence impardonnable"

AGENDA

(plus de détails sur notre site à la rubrique agenda)

Mardi 31 mai à 18h30, salle Jean Dame : réunion publique organisée par le Réseau "Vivre la Ville !"

2 et 9 juin de 17h à 19h30 : inscription au vide-greniers de la mairie du 2ème arrondissement

Samedi 4 juin de 10h à 12h inscriptions au 30^{ème} vide-greniers d'Accomplir, place René Cassin devant Saint-Eustache.

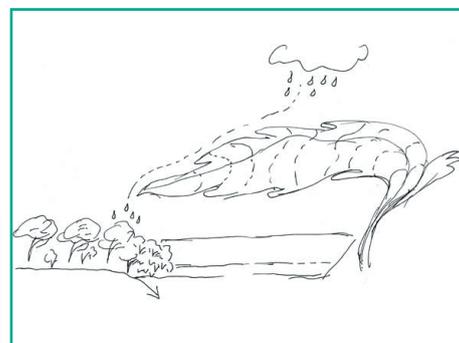
Samedi 11 juin de 9h à 18h30 30^{ème} vide-greniers d'Accomplir, place René Cassin.

Mardi 21 juin de 21h à minuit : Fête de la Musique avec les

Bachiques Bouzouks à 21 h 00
Parvis de l'église Saint-Eustache

Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Vide-greniers de la mairie du 2ème arrondissement

Samedi 1er octobre : 31^{ème} vide-greniers des Halles d'Accomplir, place René Cassin devant Saint-Eustache.



Dessin de Patrick Berger (architecte de la Canopée)

Rédaction : CA d'ACCOMPLIR
Maquette Bernard Blot

Abonnez-vous à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

@asso_accomplir
facebook.com/asso.accomplir

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique.